



PROJET PÔLES INTÉGRÉS DE CROISSANCE

APPEL A CANDIDATURES

DEUX CONSEILLERS AGRICOLES POUR LES REGIONS ANALANJIROJO ET ATSIMO ATSIANANA

Crédit IDA 69290

AMI N° C-402-PIC3/2025

Date de lancement : 17 février 2025

1. Le Gouvernement de la République de Madagascar a obtenu un financement de l'Association Internationale de Développement (IDA) pour financer la mise en œuvre du Projet de Transformation économique pour la croissance inclusive (PIC3). Une partie du crédit sera utilisée pour effectuer les paiements au titre des contrats de consultance en objet.
2. L'intervention de chaque consultant a pour objectifs principaux d'appuyer le Projet dans : (i) l'Amélioration de la quantité et surtout la qualité de production des filières ciblées par le Projet PIC ; (ii) l'Augmentation de revenu des producteurs partenaires ; (iii) la mise en relation des producteurs avec le secteur privé ; et (iv) le suivi des indicateurs du projet au niveau des producteurs et d'autres acteurs des filières (production, coûts, prix, revenus).
3. Les termes de référence détaillés pour la mission peuvent être consultés sur le site www.pic.mg.
4. La Coordination Nationale du Projet PIC3 invite les candidats à manifester leur intérêt à fournir les services ci-dessus. Les consultants intéressés doivent fournir des informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter les services. Un consultant sera sélectionné en accord avec les procédures de recrutement de Consultant Individuel de la Banque Mondiale définies dans le « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) pour les Fournitures, Travaux, Services autres que les Services de Consultants », 5ème édition (Septembre 2023) et ses mises à jour. Les trois (03) candidats jugés pertinents par région, après évaluation des dossiers, seront invités pour un entretien.
5. L'attention des Consultants intéressés est attirée sur la Section III, paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 du « Règlement de Passation des Marchés pour les emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement FPI », énonçant la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts.
6. Le consultant recherché doit répondre aux qualifications suivantes :
 - Diplôme universitaire d'au moins Bac + 2 en Agronomie, Commerce ou domaine apparenté ;
 - Au moins trois (03) ans d'expérience dans le développement agricole ;
 - Expérience professionnelle sur au moins une des filières ciblées et présélectionnées durant les cinq (05) dernières années ;Sont considérés comme atouts :
 - Expériences dans le processus de structuration des producteurs, de contractualisation et dans la démarche de certification tels que Bio, FFL, Fair Trade, etc.;
 - Expériences en entrepreneuriat agricole ;
 - Expériences sur la Région choisie;
 - Aptitude à des déplacements en brousse et titulaire d'un permis A ;
 - La connaissance/compréhension du dialecte local.
7. Les candidats intéressés doivent envoyer exclusivement par mail leur dossier de candidature, sous format PDF, composé d'une lettre de motivation, d'un CV détaillé avec les références professionnelles, d'une copie certifiée de

diplôme le plus élevé ainsi que les attestations de travail au plus tard le **04 mars 2025** à minuit à l'adresse : procurement@pic.mg.

8. L'objet du mail d'envoi doit porter **obligatoirement** la mention suivante « AMI N° C-402-PIC3/2025 – *CONSEILLER AGRICOLE* » *et en précisant la Région choisie*.

Le Projet décline la responsabilité de la non-considération des candidatures ne respectant pas cette disposition obligatoire.

Antananarivo le 17 février 2025
Le Projet Pôles Intégrés de Croissance